

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

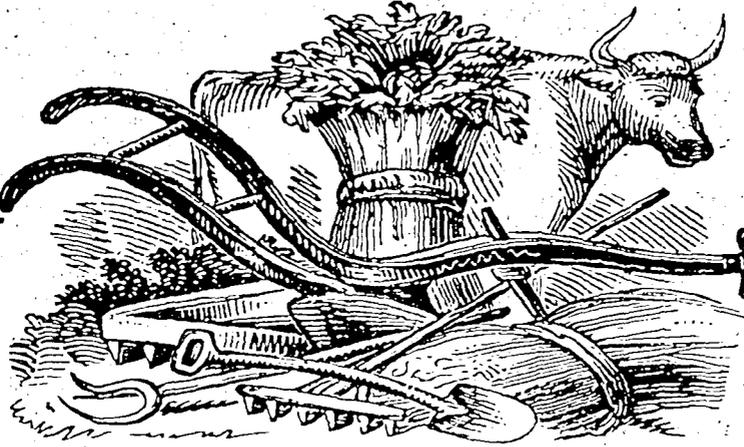
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arriérés devront alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Avis

Comme quelques uns de nos abonnés, nous ont prié de ne pas publier leur nom, nous nous rendons à leur désir, tout en faisant la part de la souscription en faveur des colons.

Un grand nombre d'abonnés retardataires n'ont pas encore répondu à notre appel. Nous en sommes peiné pour eux. Ce sont eux surtout qui auraient dû répondre les premiers, et cela pour plusieurs raisons. Ils nous font tort à nous en retenant ce qui nous appartient légitimement, et aux malheureux colons en les privant du pourcentage dont ils ont si grand besoin.

Nous prions de nouveau ceux qui n'ont pas encore répondu à notre appel de la faire d'ici au 15 mai, afin que la somme à offrir aux colons soit plus considérable.

CAUSERIE AGRICOLE

CONDITIONS D'UN BON LABOUR

Ces conditions sont peu nombreuses et le laboureur habile peut facilement les remplir. Nous pouvons les diviser en deux catégories : dans la première entrent toutes les conditions générales et applicables à tout bon labour ; dans la seconde sont comprises celles qui varient suivant le but que l'on veut atteindre par le labour, suivant l'état et la nature du sol et suivant la plante qui doit être semée après l'opération. Nous ne nous occuperons ici que de la première catégorie.

Un champ bien labouré présente un coup d'œil très-agréable, la régularité des bandes de terre et l'uniformité de leur inclinaison donnent au terrain une très-belle apparence. Cependant, il peut arriver et il arrive même souvent que l'apparence extérieure n'est pas un signe certain de la

qualité bonne ou mauvaise d'un labour. Quelquefois sous la régularité des bandes de terre se cachent de nombreux et graves défauts qui influeront considérablement sur le succès de la récolte, et qu'il faut par conséquent éviter avec soin.

Le cultivateur qui fait lui-même ses labours a tout intérêt à les bien faire ; mais si sa terre est grande, si ses travaux sont trop nombreux pour qu'il puisse seul suffire à la besogne, il sera obligé de s'adjoindre quelques ouvriers qui, en générale, n'ont pas beaucoup d'intérêt à la confection parfaite des travaux. Pour obtenir de ces ouvriers un bon travail, il faut les surveiller activement ou bien ne leur donner à faire que les opérations dont l'exécution bonne ou mauvaise est le plus facile à constater. Or, il n'est pas toujours possible d'adopter ce dernier moyen, car l'industrie agricole s'y prête assez rarement. Reste donc la surveillance active. Elle demande une attention soutenue et du savoir-faire de la part du cultivateur ; mais si celui-ci est soigneux, habile praticien, elle lui donnera un contrôle suffisant sur tous les travaux de la ferme.

Quand il s'agira, par exemple, de la confection des labours, le cultivateur soigneux ne se bornera pas à aller examiner le champ lorsque l'ouvrage sera terminé, il lui faudra voir ses ouvriers à l'œuvre, les suivre de temps en temps pendant le travail, leur faire remarquer les fautes qu'ils pourront faire et leur enseigner les moyens de les éviter. Pour cela il devra faire attention aux six considérations suivantes dont la réunion forme la perfection dans le labourage.

1o. Le fond de la raie doit être parallèle à la surface ; c'est-à-dire qu'il doit suivre toutes les ondulations du terrain, de manière à obtenir un labour d'une profondeur régulière dans toute l'étendue du champ. Les qualités de la charrue sont, ici, pour beaucoup. Si la charrue est défectueuse, si sa marche est irrégulière, saccadée, il sera bien difficile de remplir cette condition. Mais l'habileté et l'attention du laboureur ont encore une plus grande influence. Entre les mains d'un ouvrier habile et attentif une bonne

charrue marche bien et une charrue défectueuse voit beaucoup de ses défauts disparaître. Faute d'attention, l'instrument sort quelquefois du sol ou n'en retourne qu'une très-faible épaisseur; dans l'un et l'autre cas, le labour est mauvais; car la terre n'est pas ameublie et les grains qu'on y sèmera périront ou n'auront qu'une végétation languissante. D'autre fois il pénètre à une trop grande profondeur; alors une certaine épaisseur du sous sol est ramenée à la surface, détériore la couche cultivée et diminue sa fertilité du moins pour la récolte présente.

20. La bande de terre doit être détachée régulièrement dans presque toute sa largeur. Si la moitié ou les trois-quarts de la bande seulement sont coupées par le soc, cette bande se retournera mal et il y aura augmentation de tirage, puisque la charrue sera obligée de déchirer toute la partie qui n'a pas été tranchée. Ceci est l'affaire de la charrue seule. Pour remplir cette condition il faut que le soc de l'instrument ait une largeur suffisante. Beaucoup d'anciennes charrues, et même de charrues anglaises dites perfectionnées, pèchent sous ce rapport. La largeur des labours ou des tranches de terre est ordinairement de 8 pouces; or, il faudrait que le soc de la charrue eût au moins 7 pouces de large. Avec cette proportion, il ne restera qu'un pouce de terre non coupée. Le renversement de la bande sera ainsi plus régulier, car le pouce restant fera l'office de charnière. C'est surtout dans le labour des friches et des vieilles prairies que cette condition est indispensable.

30. Les bandes de terre doivent être toutes de même largeur et parallèles entre elles. Cette condition est non moins importante que les précédentes; elle donne d'abord une plus belle apparence au labour, puis l'égouttement est plus facile et le renversement de la terre plus régulier.

40. Ces bandes doivent être renversées dans la position la plus favorable à l'aération du sol et à l'action de la herse. Elle ne doivent être ni trop couchées ni trop droites. Dans le premier cas, il n'y a qu'une face de la terre exposée à l'influence de l'air, et la herse attaque à peine cette face. Dans le second, l'aération est encore plus défectueuse.

Cette question de l'aération est d'une importance majeure. C'est l'air qui fait décomposer les engrais, les *couennes*, les terreaux enfouis dans le sol, et l'on conçoit que plus il y aura d'air dans la terre, plus cette décomposition sera rapide et par conséquent plus les plantes auront une nourriture abondante. Pour atteindre ce but, la meilleure inclinaison des bandes de terre est celle sous laquelle la surface est complètement appuyée sur le côté de la bande précédente, tout en présentant à l'action de la herse une crête facile à ameublir. Comme les terres légères sont déjà trop soulevées, il n'est pas convenable de les aérer autant que les terres fortes.

50. Le labour doit être tracé dans la direction la plus propre à rendre le travail prompt et facile, et à favoriser l'écoulement des eaux sans provoquer la dégradation des terres. La pente du terrain doit ici être prise en sérieuse considération. Dans les terres peu inclinées ou presque horizontales on doit labourer dans le sens de la plus grande pente; sans cela l'eau resterait stagnante dans les raies et même sur les planches et l'on sait quelle influence désastreuse cette eau aurait sur les récoltes.

Mais dans les champs fortement inclinés, la direction du labour doit être toute différente. En labourant dans le sens de la pente, il faudrait un déploiement de force considérable et l'emploi de plusieurs paires de chevaux ou de bœufs; de plus l'eau de pluie qui tomberait sur le sommet de la pente, trouvant un écoulement trop facile, descendrait avec une rapidité torrentielle, dégraderait le sol et charrierait toute la

bonne terre dans le bas de la pente.

Il n'est pas recommandable, non plus, de labourer sur le travers de cette pente, du moins avec nos charrues ordinaires; car on ne peut renverser les bandes que dans le sens même de la pente ce qui exige beaucoup de temps. Si l'on possède une charrue tourne-oreille, le travail sera plus rapide, mais il n'en sera pas meilleur; puisqu'en renversant sans cesse les bandes dans le sens de la pente, toute la bonne terre descend peu à peu, ne laissant à sa place qu'un lit de pierres ou de terre stérile.

La direction la plus convenable à donner ici au labour serait celle qui descendrait obliquement (en biais) la pente. Il y aura bien une petite augmentation de tirage; mais les bandes pourront être renversées suivant la nécessité du labour en planches et les eaux n'auront pas un écoulement assez rapide pour dégrader la terre.

60. Le labour ne doit se faire que lorsque la terre n'est ni trop sèche, ni trop humide. Dans le premier cas, le travail ne se fait qu'avec beaucoup de difficulté, la terre se détache en grosses mottes dures, difficiles à briser que l'air ne peut pénétrer et qui ne se réduisent en poudre qu'à la longue et après avoir subi l'action des gelées. Dans le second, le mal est encore plus grave surtout si l'argile prédomine dans le terrain. Le labourage dans une terre trop humide ne l'ameublisse pas, tout au contraire, il la durcit; l'oreille de la charrue lisse les bandes, les comprime, les corroie pour ainsi dire, et si le soleil vient à les sécher, elles acquièrent la dureté de la pierre. On comprend aisément qu'un labour fait dans d'aussi mauvaises circonstances ne doit pas favoriser beaucoup la végétation.

Il n'y a qu'un seul cas où l'on peut sans inconvénient et même avec avantage labourer une terre très-humide; c'est l'automne immédiatement avant les gelées. L'eau que cette terre contient, on se congelant, augmente de volume, désaggrège, fait fleurir les mottes et lorsque le printemps arrive tout le terrain est complètement pulvérisé; c'est là un des nombreux avantages de nos hivers rigoureux. Un seul labour de cette sorte vaut mieux que deux labours suivis d'autant de hersages faits au printemps. Il est donc très-recommandable de faire les labours sur les terres humides à l'automne. Ces bonnes gelées de l'hiver corrigent bien des défauts.

Quelquefois encore les exigences de la culture nous forcent de labourer en terrain sec, par exemple, si la terre est infestée de mauvaises herbes vivaces et persistantes, comme le chiendent. Dans ce cas le nettoieement du sol est bien difficile. Pourtant, il est urgent de détruire ces plantes nuisibles, sinon elles s'empareront non-seulement de tout le champ, mais même des champs voisins et alors on sait quelle diminution dans les récoltes on aura à constater.

Les moyens de destruction ordinaires ne suffisent pas pour détruire le chiendent et quelques autres plantes aussi vivaces. Il faut avoir recours à d'autres moyens plus efficaces; alors les labours en temps sec et lorsque la terre est desséchée ont des résultats merveilleux. Les racines des plantes mises à nu et surprises à l'instant par un soleil ardent sont desséchées, tuées et perdent toute force végétative. En répétant ce travail à plusieurs reprises, aucune racine n'échappe à l'action du soleil et le nettoieement du sol devient complet. D'ordinaire l'action de la charrue est aidée par la herse et après chaque labour on donne un hersage. Nous ne pouvons qu'approuver cette pratique, car elle assure le succès dans une opération dont l'utilité est incontestable.

REVUE DE LA SEMAINE

Le samedi saint une foule considérable de Romains et d'étrangers se pressait dans la salle du Trône, au Vatican, où Pie IX avait bien voulu leur accorder une audience. Comme les étrangers étaient en plus grand nombre, Sa Sainteté prit la parole en français, et s'attacha surtout à refuter deux ou trois objections que les usurpateurs font circuler et que les confiants catholiques acceptent trop aveuglément.

"... En ces jours, dit Pie IX, l'Eglise célèbre le plus grand événement qui ait été accompli dans l'histoire du monde, la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ. Vous savez comment, au moment de la Passion, les ténèbres couvrirent toute la terre. Au contraire quand advint la Résurrection la lumière se répandit partout et les ténèbres disparurent. Or, ces ténèbres nous menacent de nouveau; elles se répandent déjà à l'horizon et semblent vouloir couvrir une seconde fois le monde. A nous donc de conjurer le Christ qu'il les dissipe et illumine les intelligences qui vraiment s'enfoncent chaque jour dans l'obscurité.

"Ainsi, par exemple, il n'y a pas longtemps que j'entendais dire : Pourquoi le Pape ne sort-il pas ?—La raison en est bien claire. Il ne veut pas rencontrer par les rues de Rome tant de sujets de douleur et de scandale, comme par exemple la procession de Mazzini. Il est vrai qu'aujourd'hui cette procession est terminée, mais ceux qui ne l'ont pas empêchée et ceux qui en faisaient partie restent encore. Ils sont mes ennemis, ou plutôt les ennemis de Dieu, et je ne puis ni ne dois m'exposer à leur iniquité.

"On dit également : Pourquoi ne pas célébrer des fonctions à Saint-Pierre; et quelles fonctions voulez-vous que l'on célèbre dans une cité où un très-grand nombre d'églises ont été déjà profanées, où la religion et ses ministres sont chaque jour insultés?..."

Comme l'on devait s'y attendre, ces explications du vénérable Pie IX ont provoqué les récriminations des journaux mercenaires ou révolutionnaires. Ils prétendent, ces infâmes journaux, que le Saint-Père parle ainsi parce qu'il ignore ce qui se passe actuellement dans Rome; mais disent-ils : "Le témoignage des étrangers résidant sur les bords du Tibre serviront à contrôler les affirmations de Pie IX." Voilà bien l'hypocrisie des sectaires; comme toujours, ils veulent leur le monde catholique, faire croire à la parfaite sécurité du Pape. Mais croient-ils que leurs protestations mensongères vont obtenir crédit à l'encontre des paroles du Saint-Père? Non, pour nous, catholiques, la bouche impure des voleurs de Rome et des impies ne peut proférer que des mensonges et des immondices.

D'ailleurs le temps est bien mal choisi par ces feuilles immondes pour essayer de tromper l'œil vigilant du bon catholique; car, presque au moment même où l'on vantait la liberté que le gouvernement piémontais accorde au Saint-Père, les sectaires s'enfoncent de plus en plus dans leurs orgies et leurs infamies. Pour faire contraste, sans doute, avec la piété des vrais Romains, une populace effrénée se livre à toutes les violences possibles contre les églises et le clergé.

"A la Madeleine, et à Saint-Louis des Français, dit une correspondance de Rome, les sectaires ont fait éclater des pétards pour épouvanter les fidèles et les retenir chez eux. Dans la nuit du vendredi saint, tout le perron de l'Apollinoira a été savonné afin d'amener des glissades; ce qui est malheureusement arrivé; plusieurs femmes sont tombées et se sont grièvement blessées; un enfant s'est fendu le front et un autre, démis le pied. A la *Scala Santa*, les plus

ignobles profanations ont eu lieu. Des gens à mine sinistre sont venus cracher sur les marches de l'escalier saint, que depuis des siècles on monte à genoux en souvenir du Juste flagellé au prétoire, et ont exécuté des danses indécentes."

Le samedi saint, à l'heure où Pie IX expliquait pourquoi il ne sort pas, un prêtre pénétrant dans une mansarde pour remplir les devoirs de son ministère, recevait d'un piémontais un seau d'eau en plein visage. Plus loin, des ivrognes sortirent d'un cabaret et, rencontrant un autre prêtre, le poursuivirent à coups de pierres; et les journaux mercenaires ne cessent de chanter, sur tous les tons, les douceurs de la liberté dont jouissent le Saint Père et tout le clergé catholique.

Enfin, le 8 avril, un acte d'une iniquité révoltante est encore venu donner raison à Pie IX. Cinq gardes pontificaux se promenaient tranquillement en dehors des portes de Rome. Soudain une quinzaine d'individus, armés, parmi lesquels trois gardes nationaux, les attaquèrent brutalement. L'un des gardes resta mort sur place, percé de part en part d'un coup de baïonnette; deux reçurent plusieurs blessures et les deux autres, les habits en lambeaux, parvinrent à s'échapper. Et après de tels actes, on a encore l'audace de demander : Pourquoi le Pape ne sort-il pas?...

A ce sujet, le Monde contient les réflexions suivantes : "Les journaux italiens, les journaux mêmes du Gouvernement, cherchent à dénaturer le fait ou à l'excuser, et ne s'aperçoivent pas qu'en certains cas, excuser le crime, c'est s'en rendre complice. Nous nous abstenons aujourd'hui de tout commentaire. Nous nous bornons à rapporter les faits exactement, d'après nos correspondances de Rome; mais nous comptons combien parmi les journaux que nous combattons, il se trouvera d'honnêtes gens qui oseront appeler l'assassinat un crime et demander la punition des assassins. Maintenant, exagérons-nous en présentant le Pape comme captif ?

"Quand on traite ainsi les serviteurs, le maître sera-t-il épargné? Si le gouvernement italien ne peut pas prévenir de tels forfaits, ne fait-il pas preuve d'une radicale impuissance d'assurer au chef de l'Eglise la liberté qu'il lui promet, et, s'il ne le veut pas, quel nom mérite-t-il ?"

A la nouvelle de cet attentat tout ce que Rome possède encore d'âmes honnêtes s'est soulevé d'indignation et les autorités italiennes ont dû faire rechercher les coupables. Deux ou trois individus ont été mis sous les verrous; l'on aurait même saisi le fusil d'un des gardes nationaux encore tout rouge de sang. La justice aura sans doute son cours, car le gouvernement a tout intérêt à prouver que son armée n'est pas une bande d'assassins.

Samedi, le 13 avril, le Saint-Père reçut en audience une députation de quatre cents catholiques étrangers de tous pays ayant à leur tête le comte Spiegel de Diesenberg. Après la lecture de l'adresse faite par le comte de Diesenberg, le Saint-Père prononça un long discours dans lequel, en faisant l'énumération de tous les pays où il se trouve quelques catholiques, il fait connaître la cause de leurs faiblesses et leur accorde sa bénédiction. Nous ne pouvons reproduire en entier cette incomparable allocution, mais nous allons en donner les principaux passages.

Le Saint-Père invoque d'abord les bénédictions du ciel sur le Portugal dont la population, encore pleine de foi, gémit sous la tyrannie de la plus farouche franc-maçonnerie. Puis sur l'Espagne, bouleversée par les révolutions et se laissant déborder par les mauvais principes. Plus loin il jette un coup d'œil sur la France :

"J'arrive à la France, dit Pie IX. Je bénis ce pays, habité

par tant d'âmes généreuses, ce pays qui a toujours su satisfaire de mille façons aux besoins de la société humaine par tant d'œuvres pieuses, tendant toutes au bien des âmes et des corps. Ah ! cette France qui a si bien interprété les sentiments de Vincent de Paul et qui, en mille manières, est venue au secours des ignorants pour les instruire dans les principes de la vraie foi et de la religion contre l'impiété; qui tantôt s'assied au chevet de l'infirmes pour le soulager de ses douleurs, tantôt suit dans ses péripéties l'immoralité, pour pouvoir, sous l'ombre de saint François-Régis, marier saintement ceux qui étaient illégalement unis; qui enfin dirige tant et tant d'œuvres saintes qu'il serait trop long d'énumérer; cette France, je la bénis et je prie Dieu que cette nation marche dans les voies de l'union et de la concorde; je prie que certains partis exagérés, de l'un et de l'autre côté, disparaissent pour toujours.

" Il est un certain parti qui craint trop l'influence du Pape, et ce parti doit reconnaître que sans l'humilité, il n'y a point de parti juste (signes d'approbation); il existe un autre parti opposé à celui-ci, qui méconnaît complètement les lois de la charité, et sans la charité, on ne peut être vraiment catholique. Je conseille donc à l'un l'humilité, et à l'autre la charité; à tous, l'union, la concorde, la paix, afin que, comme des phalanges serrées et puissantes, ils puissent aussi combattre en France l'incrédulité qui voudrait accumuler des ruines, et le désir de faire des bénéfices illicites, au détriment de la justice et de la vérité. "

Le Saint-Père bénit ensuite l'Italie; puis l'Allemagne. " Prions donc, dit-il, que Dieu continue à donner la force à l'épiscopat allemand pour qu'il puisse soutenir les droits de Dieu, de l'Eglise et de la société. Prions pour la conversion des sots qui s'appellent *Vieux Catholiques*, parce qu'ils introduisent dans l'Eglise des erreurs vieilles et mille et mille fois réfutées..... "

Après quoi, il invoque les bénédictions de Dieu pour tous les autres pays de l'Europe, qu'il nomme un à un, pour les catholiques d'Amérique et ceux d'Orient. Puis il fait à Dieu cette question : " *Pourquoi les nations ont-elles frémi, pourquoi les peuples ont-ils rêvé le mensonge ?* Oh ! reprend-il, la réponse qui nous viendra du ciel sera celle-ci : il est certain que les peuples ont frémi, que les peuples ont rêvé le mensonge, parce qu'ils ont abandonné la foi et la religion. "

L'Assemblée nationale de Versailles croyait avoir anéanti l'infâme société secrète dite l'*Internationale* au moyen des lois rigoureuses qu'elle avait édictées contre elle. Elle doit s'apercevoir aujourd'hui qu'elle s'est sottement trompée. L'*Internationale* n'est pas morte et ne mourra pas du coup qu'elle vient de recevoir. Elle se transforme, voilà tout, les liens trop apparents qui unissaient les diverses sections sont brisés, mais l'organisation reste toute entière.

Cette transformation la soustrait à la loi et la rend à peu près insaisissable. La loi est désormais inutile et n'a plus sa raison d'être. Nous l'avons déjà dit, ce n'est pas avec des lois et des amendes qu'on détruira les sociétés secrètes; c'est avec la religion, qu'on accomplira ce miracle. En opposition aux associations socialistes, il fallait les associations chrétiennes dont la force d'expansion aurait bientôt étouffé les sociétés secrètes. La religion ne demandait pas de faveurs, elle ne voulait que la liberté à laquelle elle a droit et on la lui a refusée cette liberté; les législateurs ont craint son influence et l'*Internationale* est encore debout.

Les chambres fédérales d'Ottawa, continuent hardiment leurs travaux. Dans la séance du 24 avril, l'Hon. M. Tupper, répondant à M. Pelletier, dit que le Gouvernement avait fait tous les efforts possibles pour prévenir les désastres

dans le Golfe St. Laurent et qu'il s'occupait aussi de la question des récompenses à ceux qui avaient opéré des sauvetages dans le Golfe durant la dernière saison de la navigation.

Dans la même séance, M. Jones député de Leeds et Grenville proposa la formation d'un comité chargé de s'acquiescer de l'état de l'agriculture en Canada et de faire rapport sur les meilleurs moyens de lui donner une plus grande vigueur. Il s'en suivit une discussion intéressante dans laquelle de nombreuses statistiques établirent d'une manière convaincante que la consommation est beaucoup plus forte que la production, et qu'il est urgent de rétablir l'équilibre. M. Jones s'opposa aussi à l'extension des canaux qui ne profiteront qu'au commerce de l'Ouest et dit qu'il ne consentira jamais à protéger l'industrie manufacturière sans que l'on accorde la même proportion à l'industrie agricole.—Il y a donc encore des hommes franchement dévoués aux intérêts de l'agriculture dans la Puissance du Canada.

Une partie de la séance du 26 a été employée par Sir G. E. Cartier à donner des explications sur la manière dont le Gouvernement entend pourvoir à la construction du chemin de fer du Pacifique. Sir John A. McDonald a donné avis qu'il introduirait un bill pour donner effet au Traité de Washington en ce qui concerne le Canada. Les chambres ont décrété l'abolition de la loi de faillite de 1869.

Le 29, la Législature s'est occupée de l'acte des écoles passé par le Parlement du Nouveau-Brunswick, contre la minorité catholique de cette province. M. Anglin dit que cette loi des écoles est inconstitutionnelle et qu'il appartient au Parlement fédéral de sauvegarder les droits des minorités.

Le 30, les Chambres furent occupées de l'exposé financier du Ministre des Finances.

Dans la séance du 1er mai, M. Pope, répondant à M. Benoit, dit que ce n'est pas l'intention du Gouvernement de demander un crédit pour les exhibitions agricoles de cette année. Sur une seconde question, il répond encore que le Gouvernement est désireux d'encourager le progrès de l'agriculture; mais que le manque d'argent l'empêche d'agir efficacement. Ainsi, dans le coffre public il n'y a plus d'argent pour l'agriculture. On trouve bien \$45,000 par année pour une exploration géologique dont l'utilité générale est problématique; on sait trouver au delà de \$300,000 pour une immigration qui ira enrichir nos voisins, près de \$10,000,000 pour favoriser l'industrie et le commerce, près de \$500,000 pour favoriser la navigation, près de \$600,000 pour des dépenses diverses qui seront faites Dieu sait pour l'avantage de qui; mais l'agriculture, si donc, mérite-t-elle le plus léger sacrifice ?

Des semis du potager

Parmi les plantes généralement cultivées dans le potager, il en est quelques-unes qui réussissent mieux lorsqu'elles sont semées à demeure; mais un grand nombre ne donnent d'abondantes récoltes et même ne mûrissent complètement que si elles sont d'abord semées sur couches chaudes, puis laissées en place ou transplantées en pleine terre lorsqu'elles ont atteint un certain développement.

Les choux, les betteraves, les laitues, le céleri, les radis, les poireaux, les melons, les concombres, etc. ne donnent un produit précoce et abondant que s'ils sont semés sur couches et transplantés. La culture perfectionnée a produit certaines variétés précieuses, mais très-déliques et très-exigentes qui demandent des conditions toute particulières pour

bien réussir. Certains variétés de laitues (salades), par exemple ne peuvent conserver leurs qualités qu'à la condition d'être transplantées. Ainsi, nous avons les laitues pommées; si on ne les transpose pas, elles ne formeront qu'une très-petite pomme et même n'en fermeront pas du tout. De plus, si on a l'intention de recueillir de la graine, il faut transplanter ces mêmes plantes, afin que les semences produites puissent reproduire complètement la variété.

La couche-chaude est le grand moyen adopté par les jardiniers pour hâter la végétation de toutes les plantes potagères et il faut reconnaître que ce moyen remplit parfaitement son but.

La culture des couches diffère beaucoup de celles qui se fait en pleine terre. *Qui sème dru, dit un vieux proverbe, récolte clair, et qui sème clair récolte dru.* Ce dicton ne s'applique nullement aux semis sur couches; car ici, les plantes, ne devant occuper le sol que pendant peu de temps, peuvent être très rapprochées les unes des autres sans inconvénient.

La qualité des graines influe beaucoup sur le succès des semis. D'une graine vieille ou de mauvaise qualité, on ne pourra obtenir que des plantes faibles et peu productives. On ne peut jamais répondre des graines achetées, souvent une belle apparence cache de grands défauts, et le plus sûr moyen d'avoir de bonnes graines c'est de les récolter soi-même.

Toujours dans le but de hâter la germination, il est très-recommandable d'humecter les graines avant de les semer.

Lorsque la couche a jeté son premier feu et que sa chaleur a quelque peu diminué, on procède au semis. Sur la terre légèrement humectée on sème les graines à la volée ou en lignes peu espacées suivant sa préférence. Cependant, nous devons dire que les semis en ligne facilitent les sarclages et les éclaircissements qu'on est souvent obligé de faire sur les couches.

Comme les graines fines sont difficiles à répandre régulièrement on a pour habitude de les mélanger avec des cendres, de la farine ou du sable fin.

Pour enterrer, les graines, on ne les enfonce jamais dans la terre, on peut sans doute, réussir par ce moyen, mais il en est autre plus parfait et mieux adapté au genre de culture qu'exigent les couches. Pour recouvrir les graines, on se pourvoit de bonne terre de jardin, on la mélange avec un quart de son volume de terreau bien réduit en poudre; ce mélange est jeté sur une toile métallique à laquelle on imprime un mouvement de va-et-vient en le tenant au-dessus des graines. La partie la plus fine du mélange tombe sur celles-ci et les recouvre suffisamment.

L'épaisseur de terre qui doit recouvrir les semences dépend de leur volume. Les graines doivent être d'autant plus enterrées qu'elles sont plus grosses. Les semences très fines, comme celles du tabac par exemple, ne peuvent pas être enterrées; on se contente de les arroser après le semis et cet arrosage suffit pour les recouvrir convenablement. Pour les graines les plus grosses, comme celles de betteraves, un quart du pouce suffit.

Abonnements payés depuis le 2 mai

Révd. F. Buteau, Supérieur du Collège de Ste. Anne.	\$1.00
Révd. J. B. Chrétien, Ste. Flore.	5.00
Révd. Ls. Elie Dauth, St. Valère d'Arthabaska.	1.00
Révd. Isidore Doucet, Ste. Hélène.	1.00
Révd. J. F. Gagnon, Berthier, en haut.	0.75
Révd. Ls. J. Gagnon, Eglise St. Jean, Québec.	1.00
Révd. E. E. Hudon, St. Roch de Québec.	1.00

Révd. André Pelletier, N.D. d'Hébertville.	1.00
Révd. C. Poiré, St. Anselme.	1.00
Révd. L. E. Poulin, Ste. Angèle de Monnoir.	2.00
Révd. E. Roy, Kamouraska.	1.00
Révd. J. B. Villeneuve, St. Victor de Tring.	1.00
G. Amyot, Québec.	1.00
Joseph Anotil, N. D. d'Hébertville.	1.00
John E. Barry, Escoumains.	1.00
J. B. Beaulieu, St. Denis de Kamouraska.	1.00
Amable Bernier, St. Onésime.	0.25
Théophile Bernier, Cap St. Ignace.	1.00
Charles Bertrand, M. C. C. Isle Verte.	1.00
Louis Bois, St. Jean Port Joly.	1.00
D. Boulanger, N.-D. d'Hébertville.	1.00
E. T. Caron, Trois-Saumons.	1.00
Isidore Cosset, St. Narcisse.	1.00
Convent, N.-D. de Kamouraska.	0.25
Elizée Dionne, M.C.L. Ste. Anne de Lapocatière.	1.00
Paschal Dionne, St. Denis de Kamouraska.	1.00
Cléophas Gagné, St. Edouard de Lotbinière.	1.00
Joseph Gagnon, Escoumains.	2.00
Charles Hudon, N.-D. d'Hébertville.	2.00
Rémi Hudon, N.-D. d'Hébertville.	1.00
Narcisse Lachance, St. Edouard de Lotbinière.	1.00
Théodore Lamothe, Ste. Julie.	1.00
Le Commandant N. Lavoie, l'Islet.	1.00
Dr. Jos. Marmette, Montmagny.	1.00
Eusèbe Morin, Ste. Hélène de Kamouraska.	1.00
Dr. J. M. Paquin, Ste. Geneviève de Montréal.	1.00
Thomas P. Pelletier, Trois-Pistoles.	1.00
B. Pouliot, M.C.C. l'Islet.	1.00
Prudent Renouf, Trois-Pistoles.	1.00
Hon. Juge D. Roy, Malbaie.	1.00
Dr. Saluste Roy, St Jean Port Joly.	1.00
Joseph St. Aubin, Otter Lake, Pontiac.	1.00

Reçu depuis le 2 mai.....\$47.25

Montant total en faveur des colons, No. 29 \$12.95
Prime pour les colons, No. 30..... 3.78
— \$16.73

SOUSCRIPTIONS PARTICULIÈRES.

Révd. Ls. Elie Dauth, St. Valère d'Arthabaska.	\$1.00
Révd. J. F. Gagnon, Berthier, en haut.	0.50
Révd. B. C. Guy, St. Pierre, I. O.	0.50
Révd. André Pelletier, N.-D. d'Hébertville.	0.50
G. Amyot, avocat, Québec.	2.00
John E. Barry marchand, Escoumains.	4.00
Louis Bois, St. Jean Port Joly.	1.00
Isidore Cosset, St. Narcisse.	0.24
Dr. Joseph Marmette Montmagny.	0.25
Cyrille Paquin, Deschambault.	1.00
Joseph St. Aubin, Otter Lake, Pontiac.	1.00
Une prime.	0.08

Montant total en faveur des colons...\$28.80

Colonisation--Emigration

Suite.

"Un naturaliste distingué de la Suisse dit que sans les oiseaux il est impossible de réussir en agriculture."

Le bienfait serait au moins proportionné au nombre, au besoin et à la longueur du séjour de ces hôtes aimables, consommateurs habituels des insectes nuisibles. Or, leur nombre et leur séjour dans cette forêt naissante seraient en proportion de la

quiétude et des autres avantages spéciaux qu'ils y rencontreraient disponibles pour répondre à leur besoin et à la vive sollicitude qu'ils ont pour leurs petits. Mais il faudrait avoir soin de conserver ces belles petites forêts toujours ombragées, sombres, fraîches et tranquilles. Il faudrait en éloigner tout ce qui pourrait en troubler le repos et le bonheur, surtout tout ce qui pourrait y causer du bruit, des alarmes et des déprédations. Ainsi, il faudrait en interdire absolument l'entrée aux animaux domestiques; surtout aux chiens et aux chats voraces et carnassiers. Avec ce soin et ces précautions prises, les oiseaux se multiplieraient heureusement en ces lieux champêtres, et les feraient résonner constamment de leurs doux chants, depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil.

Lorsqu'il s'agit d'un embellissement autour des demeures, outre les arbres déjà indiqués, le liard, le bouleau, le tremble, ceux du genre *pinus*, tels que le pin, le sapin, l'épinette, mais surtout le saule exotique que l'on se procure à L'Assomption, sont des arbres fort recommandables, principalement le dernier dont la plantation se fait simplement au moyen de bâtons de l'espèce, coupés de six à huit pieds de long et plantés avec soin avant la végétation du printemps. Cet arbre prend de cette manière très facilement racine, et, dans les conditions propices, il croît rapidement et végète tard dans l'automne. Outre ces avantages précieux, cette espèce de saule ayant un feuillage riche et fort agréable, elle fait les délices du propriétaire. Il faut avoir soin de donner à chaque bâton de ce saule comme à chaque arbre d'une autre espèce, un bon tuteur et de l'entourer d'une boîte à jour pendant au moins quelques années.

Parmi les arbres exotiques dont on veut faire des ornements et des bocages agréables, l'acacia, le maronnier et le cormier d'Ecosse, "*mountain-ash*", réclament le premier rang à cause de la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs; mais de même que le peuplier d'Italie, ils se font difficilement au climat du Canada. Ils croissent mieux et vivent plus longtemps dans le Haut-que dans le Bas-Canada, surtout dans l'ouest qui est d'ailleurs plus favorable à toute espèce de végétation. Le climat du Haut-Canada y est plus doux, et la culture du sol et l'élevage des animaux y sont plus faciles et plus profitables que dans le Bas-Canada. A ces arbres exotiques on pourrait ajouter utilement notre sumac, "vinaigrier", notre sureau et notre cormier des bois, et les lilas de toutes espèces. Alors, on aurait des bocages d'arbres portant tous fleurs, et plusieurs des fruits qui pourraient être utilisés.

Dans le canton de Bâle, en Suisse, "une loi spéciale oblige les gens mariés à planter six arbres au moment de leur mariage, et deux à la naissance de chaque enfant. Ces arbres doivent être plantés sur les terres de la commune. On doit à cette loi l'avantage de voir les routes de ce canton généralement bordées d'arbres fruitiers, et l'on estime à peu près les plantations qui se font par ce moyen à dix mille arbres par an" en pleine vigueur.

Si, en vertu d'une loi rurale, semblable coutume était établie et mise en pratique dans le Bas-Canada, nous pourrions avant longtemps ajouter à chacune de nos demeures de campagne un agrément agreste, un ornement pittoresque et salubre qui en augmenterait beaucoup le site et la valeur. Cette loi, pour ainsi dire domestique, devrait obliger chaque propriétaire dans les mêmes conditions, à planter le même nombre d'arbres, forestiers ou fruitiers, à son choix, et à les entretenir végétant, sains et vigoureux, à perpétuité, en suivant les règles prescrites pour cette fin.

En vertu de la même loi, les célibataires propriétaires de terre, âgés de quarante ans et au-dessus, seraient chacun tenu de planter six arbres et six en sus tous les cinq ans, jusqu'à l'âge de soixante ans, et de les entretenir toujours dans un bon état, sous peine de fortes amendes. La jouissance de cet embellissement, son utilité, sa valeur, seraient une ample compensation à la tâche de le faire et les amendes une juste punition de la négligence à la remplir. Le montant de ces amendes pourrait être appliqué à l'éducation. Le fonctionnement de cette loi ferait bientôt du Bas-Canada une autre Suisse à laquelle, par sa conformation géologique et la nature de son climat, il ressemble déjà beaucoup.

Madame Campan, voulant accorder dans sa maison d'éducation d'Ecoven, une marque de satisfaction à l'élève qui aurait été constamment respectueuse envers les maîtresses et bonne envers ses compagnes, lui donnait le privilège de planter, après avoir fait ses preuves, un arbre de son choix dans un des bosquets du parc adjacent, en présence des dames et des élèves. "Rien de plus simple et de moins fastueux qu'une semblable récompense; elle laisserait pourtant de profonds souvenirs. L'arbre restait comme un engagement pris par l'élève qui seule avait le droit de le cultiver. Tandis qu'il croissait en feuillage, la jeune fille, de son côté, croissait en grâce, en talents et en qualités aimables." (2)

Eh bien! rien n'empêche nos institutions d'éducation supérieure d'avoir recours à la même pratique à la fois commémorative, agréable et encourageante. On pourrait chaque année faire une fête de mai qui remplacerait agréablement celle que nos ancêtres faisaient le premier de ce mois, en plantant près de la demeure du premier capitaine de milice sédentaire de la paroisse, quelquefois même de la côte seulement, un mât enjolivé, en signe de respect et de considération personnelle.

Il semble que cette pratique qui évoquerait tant et de si doux et agréables souvenirs, comporte une tâche laborieuse qui, dévolue à chaque élève heureux qui mériterait le privilège de planter et de cultiver un arbre de son choix, conviendrait mieux aux garçons qu'aux filles, et que, imitées avec intelligence et continuées avec soin, l'établissement, comme les planteurs, pourrait en tirer de plus grands avantages. Pour s'en assurer, il faudrait que chaque élève finissant donnerait, avant de laisser le collège, son arbre chéri en soin à un ami restant avec pouvoir de le transmettre plus tard avec sien à un ami commun, et celui-ci à un autre, et ainsi de suite en succession, au moyen d'un arrangement, d'un acte translatif formel et obligatoire à perpétuité. L'honneur et les liens de l'amitié seraient la garantie de l'exécution fidèle de ce contrat synallagmatique que rien ne pourrait porter à enfreindre. Ce serait le moyen de fixer plus profondément le souvenir de la conduite honorable des condisciples sensibles et bienveillants qui auraient mérité le privilège de faire ces plantations, et d'aviver les sentiments louables qui alimentent, fortifient et perpétuent les amitiés bien réglées de collège. Continues vives et actives, elles ont une grande influence sur les conditions ordinaires de la vie humaine. En effet, le bien moral et matériel que peut faire la sainte amitié est incalculable.

Mais j'entends le lecteur me dire: "tout cela me fait l'effet de la fable du vieillard et des trois jeunes gens auxquels il proposait de faire avec lui une plantation. Ils lui dirent, avec la naïveté propre à leur âge:

"Quel fruit de ce labour pouvez-vous recueillir?
Autant qu'un patriarcho il vous faudrait vieillir.
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui?"

Eh! oui, et, avec le philanthrope vieillard, je réponds:

"Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui:
J'en puis jouir demain et quelques jours encore;
Je puis enfin compter l'aurore
Plus d'une fois sur vos tombeaux." LA FONTAINE.

Tout ce que j'ai dit des précautions à prendre pour arracher et transplanter les jeunes arbres forestiers, s'applique avec autant de raison et d'intérêt aux jeunes arbres fruitiers; toutefois, en se rappelant que la distance entre ceux-ci doit être bien plus grande, surtout entre les poiriers, les pommiers et les pêcheurs. Pour l'accroissement de la maturité de leurs fruits, il faut que l'air atmosphérique et les rayons du soleil aient un espace suffisant pour pouvoir circuler facilement entre eux, et entre leurs fruits et leur feuillage. Mais ici, je ne puis mieux faire que de renvoyer le lecteur à l'excellent traité sur la culture des arbres par M. l'abbé Provencher qui a su donner à ce sujet un soin et un intérêt pratique d'une grande portée. Il est à désirer qu'on prenne le moyen de l'utiliser par tout le pays.

Le produit d'une culture générale des arbres fruitiers serait

NOTE (2) Introduction au cours d'éducation par Madame Campan.

une ressource alimentaire de plus dans le pays comme elle l'est dans les Etats-Unis, et, abondante autant qu'agréable et saine, elle serait un article de commerce profitable qui n'existe pas encore parmi nous, au degré où il serait praticable, nonobstant la rigueur du climat. Le succès généralement obtenu, comme il pourrait l'être, serait de nature à indemniser amplement les cultivateurs de leurs peines et de leurs soins assidus. Mais, pour obtenir ce résultat avantageux, il faut que cette culture soit systématique et régulière. Il faut qu'en toutes choses, elle soit conduite d'après les principes reconnus de l'art. Or, l'on peut en acquérir la connaissance dans nos écoles agricoles, surtout dans celle du Collège de Ste. Anne de la Pocatière, et la pratique sur les fermes modèles que l'intérêt du pays voudrait voir se multiplier.

Nos anciennes pommes de Montréal, disons : les grises, les bourassas, les fameuses, les calvines et les St. Laurents, qui disparaissent par la destruction des antiques vergers de Montréal, pour faire place aux nombreuses bâtisses qu'on y érige, étaient fort appréciées autrefois, et recherchées par l'étranger à cause de leurs excellentes qualités, surtout les premières, parce qu'on les transporte avec facilité et qu'on les conserve longtemps de même. Elles ont été un article de commerce profitable, et elles pourraient l'être encore en peu d'années. Toute l'île de Montréal, et généralement l'île Jésus, vis-à-vis, ont chacune un sol très-propice à la culture du pommier et du poirier, et leurs habitants pourraient facilement y avoir recours avec avantage.

Puis, les prunes de l'île d'Orléans, pourraient être multipliées par la culture et devenir un article de commerce plus considérable qu'il n'est aujourd'hui. Leur consommation pouvant être retardée à volonté, il est facile de les transporter en pays étrangers, et d'en étendre ainsi le commerce en proportion de leur quantité offerte sur le marché. On les fait sécher ou on les confit pour l'usage. Dans tous les cas c'est un comestible fort agréable.

Toute la Côte-Beaupré et les environs de Québec offrent un sol très propice à la culture du pommier-franc. Déjà cette côte compte beaucoup de pommiers-sauvageons, et la Pointe-Lévis nous a donné la pomme *bourassa*, précieuse production qui porte le nom de l'homme patient qui, à force de renouveler ses greffes successivement, l'a obtenue comme fruit exceptionnel de sa persévérante industrie.

Cette pomme à mousse bleuâtre, qui est un peu de la forme et de la nature du *coing*, était autrefois cultivée sur une grande échelle à Montréal. Elle était très recherchée à cause de ses qualités spéciales, mais encore parceque, comme notre pomme grise, elle se conserve longtemps saine et bonne. Avec des soins ordinaires, ces pommes se gardent ainsi jusqu'au mois de juin. Cependant, elles disparaissent aujourd'hui peu à peu de nos vergers modernes pour faire place à des espèces qui nous viennent des Etats-Unis. D'ailleurs, la vie de l'arbre spécial qui produit le *bourassa* n'est généralement pas d'une longue durée. Ce pommier est d'une nature trop artificielle et factice pour être durable.

Le plant de pommier qui nous vient des Etats-Unis est à bien peu de choses près, d'un tempérament aussi faible que celui du *bourassa* sous l'influence de notre climat. C'est pourquoi, il est désirable que nous recrutions nos vergers de plant indigène, parceque, nés et formés primitivement sous l'influence de notre climat, nos pommiers peuvent en soutenir plus facilement les rigueurs.

Cependant, il n'est pas à dire, à cause de cela, que nous devrions nous abstenir absolument de cultiver les pommiers américains, mais, en les introduisant parmi nous, il ne faut pas se dissimuler que la vie végétale, comme la vie animale, est plus forte et plus durable sous l'influence du climat où elle a puisé ses principes primordiaux. C'est pourquoi je crois que la culture du pommier américain ne réussirait généralement pas dans le district de Québec. Son climat est trop sévère et ses hivers trop longs et tempestueux pour les arbres exotiques.

J. B. M.

FIN.

Oiseaux de basse-cour

LE COQ.

Suite.

Ses mœurs sont bien plutôt celles de l'état de sauvagerie que de la condition civilisée. Dans le premier cas, les poules ont besoin d'un protecteur qui veille sur elles et les défende contre toute attaque inopinée qui les empêcherait ou de pondre ou de couver paisiblement. Le coq leur rend ces services et leur assure bien-être et repos; il fait bonne garde autour d'elles, il combat avec courage pour en rester seul possesseur; aucun sacrifice ne lui coûte; s'il a été assez heureux pour découvrir quelque fin morceau, une victuaille quelconque, il rassemble tout son monde et la lui abandonne entière, à moins qu'il n'y ait du superflu: la part du lion lui est inconnue ou bien il la fait aux autres, à ses poules. En retour, celles-ci lui accordent tous droits et toute soumission.

Ces conditions ne sont plus les mêmes dans les basses-cours closes ou dans les parcs fermés. La protection, la surveillance, les attentions du coq n'ont plus ici qu'une utilité fort réduite; la poule devient plus indépendante. Il s'ensuit qu'on n'a plus le même besoin, dans le mâle, d'une force exceptionnelle relevée par l'esprit batailleur, qui est une qualité très-appréciable, au contraire, dans tous les élevages libres ou abandonnés. Les mêmes préoccupations ne président plus alors au choix du coq. On s'attache avec un soin égal à toutes les beautés extérieures, à toutes les perfections physiques, mais le penchant à la lutte, ce besoin incessant de montrer sa vaillance, le caractère querelleur enfin, au lieu d'être considéré comme une qualité, devient une cause de rejet; la douceur a plus de prix, car elle est nécessaire.

Dans une petite basse-cour, dans tout endroit très-restreint, deux coqs vivent difficilement en bonne intelligence, tout leur devient prétexte à bataille. Il n'en est plus de même dans les parcs d'une certaine étendue, mais on y assure le repos à tous, mâles et femelles, en écartant sans pitié les animaux querelleurs des deux sexes, les coqs surtout. On n'imagine pas avec quelle facilité on change l'humeur batailleuse d'une race lorsque pendant deux ou trois générations on a pris soin d'éloigner en bas âge, et à mesure qu'ils se révèlent, les plus hardis ou les plus hargneux.

C'est ainsi que l'on a fait à Belair. Dans le principe, ç'avait été une grave question que celle de savoir s'il fallait conserver ou supprimer les coqs dans les poulaillers. La baronne de Linas avait longuement médité sur ce sujet. La fécondation n'excite en rien la ponte, lui disait celui-ci; elle n'est utile que pour la reproduction; il y a donc avantage à supprimer les coqs lorsqu'on se livre exclusivement à l'entretien de poules pondeuses; on éloigne ainsi nombre de bouches inutiles occupant des places qu'il vaut mieux remplir par des poules, et l'on évite les ennuis résultant de la guerre acharnée que se font les mâles entre eux. Certes, ajoutait un autre, la ponte exclusivement vouée à la production des œufs peut être privée du coq sans inconvénient pour sa santé; dans un troupeau de 3,000 pondeuses, un seul coq suffit pour y remplir les fonctions de sentinelle et chanter le réveil du matin.

C'était bien tentant. En y regardant de plus près, en se renseignant et en consultant autour d'elle, la baronne renonça très-vite aux avantages de la suppression des coqs. Elle ne voulut pas défaire l'œuvre de la nature, et puisqu'elle entendait élever, chaque année, la génération qui devait remplacer la plus vieille, elle décida, après mûres réflexions, qu'il n'était pas besoin de développer ici, qu'elle donnerait, dans ses poulaillers, un coq par dix poules. Elle s'en est bien trouvée, elle est convaincue que la ponte en est plus abondante et que les œufs en sont plus gros. Elle considère la présence du coq comme une nécessité dans un troupeau de poules. L'organe producteur de l'œuf a besoin d'être fonctionnellement excité, et ceci, devient en partie l'œuvre du coq. Mais il fallait atténuer les inconvénients du rapprochement d'un certain nombre de mâles dans un même parc, nous avons dit comment ce but a été atteint. A Belair, la paix règne habituellement; la douceur y est devenue caractère de race; l'humeur querelleuse y est aisément supprimée, et si, par-ci par-là, de loin en loin,

quelque choc a lieu, il n'amène d'ordinaire rien de bien grave. On se rappellera, toutefois, que les parcs sont relativement spacieux et clos; que la poule n'a de soumission que ce qu'il lui plaît d'en avoir dans la vie calme et facile qui lui est faite. Le coq a compris ici qu'il n'a plus la même importance, que son rôle l'élève moins au-dessus de la poule; il se contente des fonctions qui lui sont dévolues et renonce à une tyrannie sans objet. Il n'en est pas moins tendre, mais il a dépouillé toute prétention au despotisme; il a abdiqué tous ses airs de matamore: s'il n'est plus roi, il est prince-époux, et cette situation ne lui paraît pas complètement dépourvue de charme.

RECETTE

Imperméabilité des tissus

Il serait vraiment à désirer, dit l'abbé Th. que les gens qui travaillent à l'injure du temps et dans des endroits humides, tels que les cultivateurs et les carriers, soient couverts de vêtements imperméables. En effet dans leurs pénibles travaux, lorsqu'ils transpirent, ils peuvent être saisis par un froid glacial, qui produit de nombreuses infirmités, telles que fluxions de poitrine, goutte, rhumatisme, etc.

Voici, en peu de mots, comment on rend les tissus imperméables. On prend une livre de gélatine (colle forte) et une livre de savon de suif. On les fait dissoudre dans une pinte d'eau bouillante, et l'on ajoute aussitôt, par petites parties, 1½ livre d'alun. On prolonge ensuite l'ébullition pendant un quart d'heure: on attend que le liquide laiteux ainsi obtenu soit retombé à 50 degrés centigrades, (122 degrés Fah.) et l'on y plonge alors le tissu, qu'on laisse bien se pénétrer du liquide. On le retire, on le fait égoutter et on le suspend, sans le tendre, pour le faire sécher complètement; on le lave avec soin; on le sèche de nouveau, et on le passe au moyen d'une machine à presser les draps.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Hill Dessaint de St. Paschal, failli.

Une assemblée des créanciers sera tenue à ma résidence, St. Paschal, district de Kamouraska, le 15 MAI courant à DIX heures A. M., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Kamouraska, 30 avril 1872.

GEO. RICHARD,
Syndic.

ACTE DE LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de JOSEPH DIONNE de St. Denis, et PIERRE DESSAINT, de St. Louis de Kamouraska, faisant commerce en société à St. Denis, dans le District de Kamouraska sous la raison sociale de "DIONNE et DESSAINT" Failli.

Je soussigné JOSEPH HAMEL de Québec a été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations entre mes mains à mon Bureau à Québec d'ici à un mois. Québec, 19 avril 1872.

JOSEPH HAMEL,
Syndic.

MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40 et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aise devrait s'empressez d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner, à

SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant une partie du prix comptant

et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarrasser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.

M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Ouelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre, à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*.

S'adresser par lettre à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur-général, à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata.

A VENDRE

4000 à 5000 Pommiers, Pruniers, Cerisiers, Poiriers et arbres d'ornements

Les pommiers sont des espèces suivantes: Baldwin, St. Laurent, Greening, King of Tompkins, Grise, Fameuse, Reine du Canada, Espion du Nord, Vingt-onces, Ronquette dorée. Les *Saules pleureurs* sont recommandés pour leur beauté. Ils sont particulièrement adaptés pour planter sur les tombes.

Prix des Pommiers.....	1s. 3d.	pièce.
" " Poiriers.....	2s.	"
" " Pruniers.....	3s.	"
" " Cerisiers.....	3s.	"
" " Chênes Blancs.....	2s. 6d. à 7s. 6d.	"
" " Saules Pleureurs.....	5s. à 6s. 3d.	"
" " Peupliers argentés.....	1s. 6d.	"
" " Boules de Neige.....	1s. 3d.	"
" " Weijelia Rosea.....	2s. 6d.	"
" " Rosiers assortis.....	1s. 3d. à 2s. 6d.	"

Toute commande adressée au Soussigné d'ici au 10 de Mai sera remplie avec attention.

Les arbres seront livrables du 15 au 20 de Mai au dépôt de St. Roch des Annaïes, et seront payables alors.

AUGUSTE DUPUIS,
St. Roch, Village des Annaïes.
Pr. de Québec.

TERRE A VENDRE

Le soussigné nous prie d'annoncer qu'il vendra une magnifique terre, avec bâtisses, animaux, instruments d'agriculture, etc.

Elle est située au Détour du Lac Témiscouata, sur un site le plus pittoresque, au bord même du lac. Cette propriété peut à juste titre être appelée une *ferme-modèle*. Ceux qui auraient intention de devenir propriétaires d'une exploitation agricole qui ne la cède en rien, en fait d'amélioration, ne devraient pas retarder à s'adresser *directement* au soussigné pour connaître les conditions de vente.

EDMOND TÉTU,
Détour du Lac Témiscouata.

ASSUREZ-VOUS

LA "CITOYENNE" DE MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la vie, contre les accidents et contre le feu, etc., etc.

Président, Sir Hugh Allan; Gérant, Ed. Stark, écr.

Jos. G. PELLETIER, N. P.

4 avril 1872.

Agent à Kamouraska